

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 28 mars 2018 à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Thierry COZIC, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : M. COZIC, M. BRUNEAUD, Mme GOUPIL, M. CHALUMEAU, Mme DIEBOLT, M. MONCHATRE, Mme POIRRÉE, M. DODIN, Mme DUBOIS, Mme LUSSON, Mme BEAUMONT, M. MARSAL, Mme BONIN, M. REBOUILLEAU, M. MACÉ, Mme GUÉRINEAU, M. ABRAHAM, Mme DAGUET, M. HUMBERTCLAUDE, M. NARDEUX, Mme ROUSSEAU, M. DESOMBRE, Mme LÉON, Mme GENDRAULT

Absents et représentés :

| | | |
|---------------|-----|----------------|
| M. CHARRETIER | par | Mme GOUPIL |
| Mme JUBAULT | par | Mme POIRRÉE |
| Mme HOUYEL | par | M. REBOUILLEAU |
| M. HERON | par | M. DODIN |
| M. PAVY | par | M. COZIC |

Votes par procuration :

| | | |
|----------------|------|---------------|
| Mme GOUPIL | pour | M. CHARRETIER |
| Mme POIRRÉE | pour | Mme JUBAULT |
| M. REBOUILLEAU | pour | Mme HOUYEL |
| M. DODIN | pour | M. HERON |
| M. COZIC | pour | M. PAVY |

Mme POIRRÉE est élu Secrétaire de Séance.

Conformément au Code Général des Collectivités, Monsieur le Maire présente la liste des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 9 avril 2014.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de fonctions, à savoir :

| N° décision | Date de signature | Objet |
|-------------|-------------------|---|
| 09 | 28/02/2018 | Contrat d'entretien nouvelle machine à mise sous plis |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, deux délibérations qui sont intervenues après l'envoi de l'ordre du jour.

- Vœu d'interpellation de la SNCF suite au terrible accident survenu le 22 février 2018 en gare d'Ecommoy
- Charte des maires de France pour la citoyenneté européenne

Le Conseil Municipal accède à la demande de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Le Maire rappelle que les subventions sont attribuées aux associations pour leur fonctionnement quotidien, et également pour des projets spécifiques. Les critères pris en compte sont notamment l'implication de l'association sur la commune, la part des adhérents arnageois, le nombre de manifestations ou d'actions menées sur la commune.

Après étude et examen des dossiers présentés dans les commissions référentes, il est proposé d'allouer pour 2018, les subventions et participations suivantes :

1 - Service administration générale

| Organisme | Date de versement | Montant |
|--------------------------|---|--------------------------|
| Lire à Arnage | Avril | 0 € |
| Conciliateurs de Justice | Juillet | 150 € |
| DEPAR | 80% en avril (soit 15 200 €) Solde en novembre (soit 3 800€) | 19 000 € + 1 000 € |
| Compagnie Théadantcia | Juillet | 300 € |
| Jardiniers Sarthois | Avril | 150 € |

2 - Jeunesse, Sport et Vie Associative et Enfance

| Organisme | Date de versement | Montant |
|--|-------------------|---------|
| AGAG | Juillet | 1 000 € |
| Ablette d' Arnage | Juillet | 100 € |
| Team RM Cycling | Juillet | 400 € |
| Team racing | Juillet | 100 € |
| SKA FC | Juillet | 100 € |
| Association sportive du lycée Professionnel Régional C. Chappe | Juillet | 100 € |
| Association sportive du collège H. Lefevvre | Juillet | 200 € |
| COCA | Juillet | 500 € |

3 - Accueil et services à la population

| Organisme | Date de versement | Montant |
|--------------------|-------------------|---------|
| Comité de Jumelage | Juillet | 700 € |

Monsieur le Maire propose de verser à l'Association des Conciliateurs de Justice une subvention de 150 € en contrepartie du travail de médiation indispensable réalisé par Mme TESSIER.

L'Etablissement d'Enseignement Artistique dispense des enseignements artistiques spécialisés dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse. Il développe et accompagne les pratiques artistiques amateurs, favorise l'accès à la culture et participe à l'animation des communes adhérentes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer à cet établissement public une subvention de 102 886€ pour les enseignements délivrés aux élèves originaires d'Arnage (139 cette année dont 90 en musique, 42 en danse, et 7 en théâtre), et une subvention de 19 052€ pour les projets spécifiques qui concernent la ville d'Arnage, notamment Musique en Terrasse et Soirs de fête à la Gèmerie, soit une subvention globale de 121 938€.

Les membres du conseil d'Administration de l'Etablissement d'Enseignement Artistique ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire indique que le montant de la subvention est en baisse grâce au travail de rationalisation des dépenses mené par l'établissement, notamment dans le cadre l'entrée de Coulaines dans le syndicat.

La Maison des Habitants œuvre pour le compte de la ville afin d'animer le territoire et de favoriser les échanges et les actions de solidarité en direction de tous les publics. Afin de lui permettre de répondre à ses missions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer à cet établissement public une subvention annuelle de 270 000 €.

Les membres du conseil d'Administration de l'Etablissement Public ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire insiste sur la qualité du travail réalisé par la MDH sur le territoire.

Serge BRUNEAUD indique que la MDH est une structure reconnue par les associations locales à qui elle apporte son soutien, notamment DEPAR et l'USA.

Monsieur le Maire indique que cette synergie démontre qu'il y a un travail en transversalité entre les différents acteurs du territoire.

La Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative réunie le 26 Février 2018 propose d'apporter quelques modifications au règlement intérieur et fonctionnement des Accueils de Loisirs 3/11 ans et Séjours 6/11 ans de l'été, adopté par délibération N° 20 lors du Conseil Municipal du 12 avril 2017

Le règlement intérieur est consultable à l'accueil de la mairie d'Arnage.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement des accueils de loisirs et séjours été étant arrêtées selon le règlement intérieur, il convient de compléter ces dispositions permanentes, selon les propositions de la commission jeunesse, sport et vie associative réunie le 26 février 2018.

Serge DODIN présente à l'assemblée les détails de la programmation des accueils d'été ainsi que les modalités de participation des familles.

Une plaquette présentant les activités ainsi que les modalités d'inscription sera diffusée aux familles début mai.

Dans le cadre des obligations réglementaires qui lui incombent, le conseil municipal décide de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), en transposant les montants du régime indemnitaire actuellement attribué aux agents municipaux, à compter du 1^{er} avril 2018.

Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire indique que pour le moment il n'est pas envisagé de mettre en œuvre la part variable du régime indemnitaire, basée sur l'atteinte des objectifs.

Vu l'avis de la commission Ressources humaines en date du 12 mars 2018, et vu l'avis du comité technique en date du 15 mars 2018, Monsieur le Maire propose de modifier l'organigramme de la collectivité et le tableau des emplois comme suit :

- Transformation du poste de contractuel de DGA Ressources (humaines et financières) en poste titulaire de DGA Ressources humaines catégorie B ou A
- Transformation du poste de responsable du service financier catégorie B ou A en poste d'agent comptable et référent marchés publics catégorie C ou B,
- Rattachement des deux postes d'agents comptables à la DGS au sein d'une division juridique et financière en place de l'ancienne division Administration générale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le nouveau tableau des emplois permanents en annexe au 1^{er} avril 2018.

Le 22 février 2018, une jeune femme est décédée en gare d'Ecommoy après avoir été percutée par un train circulant en sens inverse, alors qu'elle traversait les voies sur le passage piéton prévu à cet effet.

Ce drame effroyable est d'autant plus inacceptable qu'il ne s'agit pas du premier ; deux accidents similaires se sont produits en 2011, et en 1997.

La configuration étant similaire, un tel accident pourrait malheureusement également se produire en gare d'Arnage, où les trains qui ne font pas d'arrêt traversent parfois à des vitesses supérieures à 100km/h.

Aussi, le Conseil Municipal d'Arnage alerte la SNCF et l'exhorte à mettre en place des mesures correctives pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise.

Différentes pistes sont à envisager :

- Limiter la vitesse des trains qui traversent en gare pour qu'ils puissent réaliser un freinage d'urgence
- Organiser la traversée des voyageurs à l'avant du train pour qu'ils aient la visibilité des trains qui circulent en sens inverse
- Construire des passerelles piétonnes pour éviter que les voyageurs ne descendent sur les voies
- Améliorer la qualité du signal d'avertissement lorsqu'un train traverse la gare
- Assurer la présence d'un agent SNCF sur le quai à chaque fois qu'un train traverse la gare
- Empêcher l'accès aux voies par des portes automatiques

Didier NARDEUX indique qu'une mesure simple pourrait être mise en œuvre : déplacer le plateau de traversée.

Monsieur le Maire rappelle que la ville d'Arnage est impliquée dans un réseau de villes dont l'objectif est de promouvoir le vivre ensemble européen et de favoriser les échanges et la compréhension mutuelle en Europe.

Monsieur le Maire rappelle que l'espace culturel l'Eolienne accueille un point info Europe, en partenariat avec la Maison de l'Europe, afin de proposer une des informations utiles, simples et accessibles sur l'Europe.

En prévision des élections européennes de mai 2019, et à l'heure où certains remettent en question la nécessité, la légitimité et la souveraineté de l'Europe, Monsieur le Maire indique qu'il est de la responsabilité des élus locaux de défendre l'idéal européen, de sensibiliser à la citoyenneté européenne, et de porter une approche pédagogique des institutions et du rôle de l'Europe.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Charte des maires et élus de France pour la citoyenneté européenne, une initiative lancée par la Représentation en France de la Commission européenne, la Mairie de Paris, la Maison de l'Europe de Paris, l'AFCCRE et le Parlement européen.

En signant cette charte, les élus s'engagent à informer les administrés sur les élections européennes et leur importance et sensibiliser les habitants à la citoyenneté européenne, ainsi qu'aux droits et aux valeurs qu'elle incarne.

Martine GOUPIL indique qu'il faut résorber le déficit de confiance entre les citoyens et les institutions européennes.

Serge BRUNEAUD indique que la construction européenne a permis l'avènement de la paix, ce pourquoi il faut la défendre.

Tous les délibérés ayant eu lieu, Monsieur le Maire clôt la séance.